



Présents : MM. BARRIERE- BLANCHON- CHAMBON- CLOAREC- COTTET- DUBOISSET- LENOBLE- MOURLON- POUCHOL- SENETAIRE.

Absents : MM. BACCONNET (pouvoir à Mr SENETAIRE) - DEBOUDARD (pouvoir à Mr MOURLON) -MOUILLET (pouvoir à Mr CLOAREC) -

Date de convocation : 20 /11/2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni à 20h00 en la salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Mr François BLANCHON, Maire de Charensat. Mme DUBOISSET Michèle a été nommée secrétaire de séance.

- **Remarque sur le précédent compte-rendu** : pas de remarque. Mr le Maire revient sur le point de la vente des parcelles dans la forêt communale et rappelle que le nom de l'acheteur ne figurait pas sur la demande transmise par le notaire. Il explique que la commune a le droit de préemption et le droit de préférence sur les parcelles enclavées ou limitrophes de ce patrimoine communal, la forêt de Chevalet soumise et gérée par l'Office Nationale des Forêts. Le Conseil Municipal est là pour entretenir et améliorer ce bien commun, c'est son devoir d'acquérir ces parcelles situées dans le périmètre du massif. L'intérêt public doit prendre le pas sur l'intérêt privé sans pour autant que la collectivité n'est de grief envers la personne qui souhaitait acquérir ces biens.

- **Approbation du compte-rendu du 20-10-2017** : 9 pour - 0 contre - 4 abstentions

- Monsieur le Maire propose de donner la parole à Mr Hubert GIRODIAS qui avait souhaité une explication sur le sujet évoqué lors de la réunion du 26/09/2017 concernant l'adduction d'eau à Vergheadet. Mr le Maire fait voir à Mr GIRODIAS la délibération prise en date du 11/02/1976 et explique qu'il aurait dû être au courant de ce problème puisqu'il était membre du Conseil Municipal le 27/03/1977. Mr GIRODIAS donne le dossier qu'il avait en sa possession et donne une lettre en main propre à Mr le Maire.

- **Subventions aux associations** : Monsieur le Maire fait part du relevé de comptes de chaque association et propose de reconduire les subventions versées en 2016, à savoir :

- | | |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Animation aux Mésanges Bleues : 310 € | - Amicale des Chasseurs : 350 € |
| - APE Biollet Charensat Espinasse : 300 € | - Association Foot : 500 € |
| - Association Gymnastique : 170 € | - Auto Moto Verte : 230 € |
| - Club des Aînés : 260 € | - Club des Jeunes : 300 € |
| - Comité de Jumelage : 100 € | - UNC AFN : 100 € + 2 gerbes |
| - Pompiers du Montel-de-Gelat : 385 € | - Spécimen Carpe des Combrailles : 100 € |
| - AGBC de Charensat : 100 € | - Comité des Fêtes : 470 € - 120,80 € (branchement forains fête patronale), soit 349,20 € |
| - Regards sur l'Avenir ne demande pas de subvention | - Société de Pétanque : 200 € |
- Regards sur l'Avenir ne demande pas de subvention

Vote à l'unanimité.

- **Dossier DETR 2018** : Monsieur le Maire propose de déposer un dossier au programme DETR 2018 concernant le renforcement de diverses voies communales pour une estimation de 133 354,49 € H.T. Accord à l'unanimité.

- **Dématérialisation et télétransmission des actes** : Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la dématérialisation et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, conventions...) et au contrôle budgétaire (documents budgétaires), de choisir la plateforme de dématérialisation, de signer la convention avec la Sous-Préfecture. Accord à l'unanimité.

- **Travaux d'Éclairage Public** : le SIEG a transmis les modifications de l'éclairage public suite PRCS « Les Echaliers », travaux inscrits au programme 2018. Le montant est estimé à 2 000 €, 50 % sont pris en charge par le SIEG, il reste 50 % à prendre en charge par la Commune soit 1 000 €. Accord à l'unanimité.

- **Modification des statuts du SMADC** : Monsieur le Maire explique que la modification statutaire vise à adopter le fonctionnement du syndicat au nouveau contexte réglementaire et territorial avec en particulier la fusion des communautés de communes et la modification des cantons. Accord à l'unanimité.
- **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy** : Monsieur le Maire rappelle les compétences exercées par la Communauté de Communes : compétences obligatoires, compétences optionnelles et facultatives. Approbation de ces modifications statutaires à l'unanimité.
- **Maîtrise d'œuvre de la rénovation et mise aux normes de l'école** : Monsieur le Maire rappelle le dossier concernant la rénovation et la mise aux normes d'accessibilité PMR de l'école présenté en DETR et en FIC et propose le contrat de maîtrise d'œuvre confié à l'architecte Mme GRONOWSKI. Le coût de l'opération (montant des travaux) estimé à 180 000 € avec une tolérance de 10%. Le forfait de rémunération pour la mission de maîtrise d'œuvre est fixé à 10 %, soit 15 300 € H.T et 18 360 € T.T.C. Accord à l'unanimité. La remise des plis des offres est au 05/12/2017.
- **Déclassement partie du chemin à Troissagnes** : Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme POUCHET Sandrine qui souhaite acquérir le chemin communal qui passe devant sa maison à Troissagnes. Dans un premier temps, il est nécessaire de mettre en place une enquête publique pour déclasser une partie du chemin rural longeant les parcelles sur le plan joint. L'enquête publique débutera le 04 décembre 2017 jusqu'au 18 décembre 2017 inclus, soit 15 jours. Le commissaire-enquêteur, Mr BARILLIER Pierre, sera présent le matin du 04 de 9 h à 12h et l'après-midi du 18 de 15h à 18h. Un registre sera tenu à la disposition du public pour d'éventuelles observations. Accord à l'unanimité pour engager la procédure de déclassement des parties du chemin.
- **Vente de l'étang de Chancelade** : Mr le Maire rappelle le droit de préemption demandé par le Conseil Départemental et voté à l'unanimité lors de la séance du 20/10/2017, mais explique qu'ils ne souhaitent plus acquérir ce bien pour l'instant puisqu'il y a un investisseur intéressé. Lors de la signature du compromis de vente, l'investisseur, Mr HARTWEG, a souhaité rencontrer Mr le Maire qui avait demandé à ses adjoints de venir. Celui-ci leur a expliqué son projet d'hébergements flottants. Mr le Maire propose éventuellement de rajouter la parcelle (étang) dans la ZAD de Chancelade pour avoir le droit de préemption. A étudier lors d'une prochaine réunion du Conseil puisque cela n'était pas à l'ordre du jour.
- **Modification du tableau des effectifs de la Mairie à compter du 1^{er} janvier 2018** : compte-tenu du départ en retraite de Mme LENOBLE Marie-José au 31/12/2017, Monsieur le Maire propose la suppression de son poste d'adjoint technique à temps non complet (1/35^{ème}) au 01/01/2018, la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35^{ème}) de Mme PRESLE Clarisse avec création d'un poste d'adjoint technique non complet (5/35^{ème}) pour Mme PRESLE Clarisse au 01/01/2018. Accord à l'unanimité.
- **Courriers divers** :
- * Remerciement de l'association « Droit à la Santé en Combrailles » pour le soutien de la commune à leur association.
 - * Lettre de Mr le Préfet qui demande des explications suite au courrier transmis par Mr Olivier JAY concernant la mise en place des périmètres de protection du captage des Sanciaux. Le bornage est en limite de la parcelle E n° 118 et les autres parcelles impactées par ce périmètre (compte-rendu de réunion établi par le Cabinet BISIO et Associés, géomètre). Faire réponse au courrier de Mr le Préfet avec copie du compte-rendu. Accord à l'unanimité.
 - * Lettre de Mr Hall WILSON qui souhaite vendre sa maison et terrain sis au lieudit « Troissagnes » cadastrés section E n° 887 et 888 d'une contenance de 26a65ca. Mr le Maire fait part que Mr José DOS SANTOS serait intéressé pour acquérir la maison et une partie du terrain et propose que la commune acquiert la pointe de ce terrain pour dégager et améliorer le passage des engins. Accord à l'unanimité et voir Mrs WILSON et DO SANTOS.
 - * Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal le 15/09/2016 concernant l'attribution du droit de chasse des terrains communaux et biens de sections à l'Amicale des Chasseurs, un bail va être établi.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,